



**De nouveaux itinéraires de jogging
- P.3**

**Le marché local est de retour !
- P.10 - 11**

**Deux week-ends festifs
à Villers – PP. 8 - 9**





L'édito du Collège

Les crises se succèdent, et en arrivent même à se superposer. Covid. Inondations. Et maintenant, crise Ukrainienne. Nous tenons à remercier les Villersois qui, par l'offre d'un hébergement mais aussi par des démarches autres, soutiennent un peuple agressé et en plein désarroi. Les communes sont impactées par ces crises et leurs conséquences, notamment au niveau des coûts énergétiques. Dans ce climat morose, votre collège continue à tout mettre en œuvre pour amortir ces conséquences et maintenir votre bien-être quotidien.

Le déconfinement a prouvé que, fort heureusement, l'envie de vivre reste bien présente. Les gens ont besoin de se retrouver. Nous allons tous profiter des bonheurs simples que les beaux jours nous offrent. Il s'impose que cela se déroule dans la convivialité et le respect. Votre commune a beaucoup investi pour votre tranquillité et votre sécurité (engagement d'un agent constatateur, augmentation du budget de la police, achat de caméras infrarouges, ...).

Ces moyens de dissuasion et de répression n'ont aucun sens s'ils ne se conjuguent pas avec la prévention et l'éducation. L'arrivée des beaux jours et la levée des mesures sanitaires ont généré les premiers barbecues et les premières fêtes entre amis. Revers

de la médaille : notre maison de Police a reçu les premiers appels liés à des conflits entre voisins, notamment pour des fêtes bruyantes. D'autres problèmes de voisinage, tels des haies non entretenues, font également leur retour. Nous en appelons au respect mutuel, au vivre ensemble et au dialogue, qui sont toujours préférables aux conflits et au recours à la Police, qui ne devrait intervenir qu'en dernier ressort. Se saluer, parler avec son voisin, le prévenir si on organise une fête... autant de petites démarches quotidiennes qui semblent insignifiantes, mais qui permettent d'éviter des conflits insolubles et épuisants.

Les masques sont tombés.

Profitons-en pour sourire : c'est contagieux.

François Wautelet, Bourgmestre
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,
Brigitte Simal, Echevin(e)s
Philippe Ancion, Président du CPAS

Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

Prochaine parution du 4530 :

Juillet 2022
Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

Commune de Villers-le-Bouillet



Horaires d'ouverture

L'administration communale est uniquement accessible sur rendez-vous, à l'exception du mardi matin.

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 — 12h	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h	8h30 — 12h
Après-midi	-	-	13h30 — 19h	-	-

Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement.

Six itinéraires balisés pour les joggeurs

La Commune de Villers-le-Bouillet développe ses itinéraires à destination des piétons. Outre les quatre balades déjà existantes, et dont le balisage est en cours de remise à jour, six nouveaux tracés seront bientôt opérationnels sur notre territoire. Ils s'adressent principalement aux joggeurs et ont été réalisés en collaboration avec Les Eoles, le club de jogging et de trail.

> Petit aperçu de ce qui vous attend ! <

Villers-le-Bouillet et ses 5 villages

Distance : 42,5 km

Lieu de départ : Administration communale de Villers-le-Bouillet – rue des Marronniers 16

Un marathon à Villers-le-Bouillet ? C'est possible ! Les 42 kilomètres de cet itinéraire vous emmènent à la découverte des cinq villages de l'entité, de leur patrimoine et de leurs sentiers pédestres. Direction d'abord le parc éolien et le tumulus d'Oultremont avant de rejoindre Warnant, ses petits sentiers dans le centre et son château d'Oultremont. Après un petit passage par Dreye et sa vallée, il faudra un peu grimper jusqu'à Vieux-Waleffe et la chapelle Bon Secours. Entre les champs et les plantations, retour dans la vallée du ruisseau de Vaux, passage par le centre de Vaux-et-Borset, le bois de la Bourlotte et la rue de Fize, une dernière occasion d'admirer le parc éolien. La traversée du village de Fize-Fontaine s'effectue ensuite via un sentier et une ruelle vous permettant d'arriver rue Eau Morte et de découvrir un petit coin de verdure avec quelques points d'eau (attention, le lieu est privé). Retour ensuite vers Villers-le-Bouillet par le parc d'activité économique pour effectuer une grande partie du tracé de l'itinéraire de Villers-le-Bouillet, avec le quartier du Fays, la Sablière, le Thier du Moulin, le sentier Belle Vue et les quartiers Halbosart, Marexhe et Mabiets.

Fize-Fontaine

Distance : 10,2 km

Lieu de départ : Maison de quartier de Fize-Fontaine – rue Le Marais

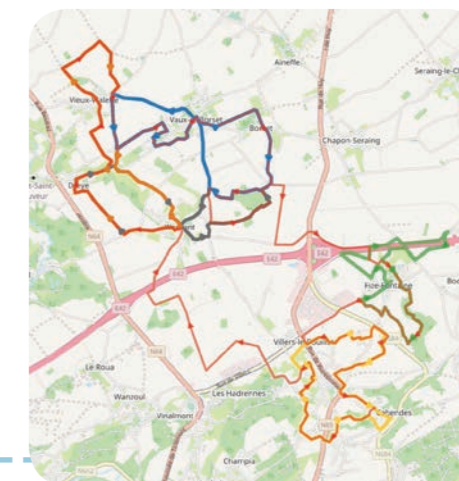
Le mot campagne prend tout son sens autour du village de Fize-Fontaine. Si les premiers hectomètres sont parcourus au centre du village, on se retrouve vite entre les champs rue du Cerf, Dabée ou encore Grande Ruelle. C'est ensuite autour de l'autoroute E42, par des chemins peu fréquentés, que se poursuit l'itinéraire, en permettant d'admirer en long et en large le parc éolien, l'un des plus grands de Wallonie ! Vous revenez dans le centre de Fize-Fontaine par le chemin du cimetière. Une petite ruelle vous permet d'atteindre l'école communale et d'ensuite découvrir la rue Eau Morte. Au bout de cette rue, un sentier érigé en pleine nature où quelques plans d'eau sont à voir (attention, l'endroit est privé) vous ramène vers la dernière ascension, celle de la rue Chalais. Par un sentier pédestre entre les champs, vous rejoignez la rue Le Marais où il suffit de vous laisser emporter jusqu'au point d'arrivée.

Vaux-et-Borset

Distance : 11,2 km

Lieu de départ : Eglise de Vaux-et-Borset, rue Vaux-Toultia

Entre la découverte des villages de Vaux et de Borset, cet itinéraire fait la part belle à la campagne et aux points de vue. Après une première petite ascension de la rue de Vieux-Waleffe, c'est d'ailleurs entre les champs et les plantations que se déroulent les premiers kilomètres en direction de Vieux-Waleffe. Lors du trajet retour, vous pouvez découvrir un petit sentier longeant le ruisseau de Vaux. Via la rue des Meuniers et la rue Paradis des Chevaux, retour devant l'église avant de partir pour une deuxième boucle. Le Château ferme Grandgagnage, la ferme du château de Borset et la rue de la Bourlotte vous emmènent jusqu'au Bois de la Bourlotte avant les derniers kilomètres entre les champs pour profiter du paysage.



Vieux-Waleffe

Distance : 11,3 km

Lieu de départ : Eglise de Vieux-Waleffe – rue de Fallais

La campagne hesbignonne vous offre plusieurs points de vue remarquables lors de cet itinéraire vallonné. Peu après le départ, en longeant le château de Vieux-Waleffe, vous empruntez la route qui mena, au Moyen-Âge, la sorcière Appolonie à son bucher, lieu où est actuellement érigée la chapelle Bon Secours. Par les campagnes, vous rejoignez ensuite le moulin de Toultia à Dreye et entamez l'ascension vers le village de Warnant et son château d'Oultremont. Après un passage par le centre de Dreye et son église, retour par des chemins escarpés vous offrant quelques magnifiques vues sur le village jusqu'au centre de Vieux-Waleffe.

Villers-le-Bouillet

Distance : 10,2 km

Lieu de départ : Administration communale de Villers-le-Bouillet – rue des Marronniers 16

Entre champs, bois et quartiers d'habitations, cet itinéraire vous emmène à la découverte des coins verts de Villers-le-Bouillet. Par les sentiers pédestres, vous rejoignez le quartier du Vieux Clocher et l'église Saint Martin entourée de différentes fermes. Après un passage par le quartier du Fays et le site de l'ancienne Sablière en cours de réhabilitation (pas encore accessible), une ruelle et un sentier pédestre vous ramènent vers le centre du village. La partie la plus corsée de l'itinéraire doit ensuite être affrontée. Via le Thier du Moulin, vous rejoignez l'ascension du Thier Paquay et le chemin pédestre longeant l'ancien Puit Belle Vue pour arriver dans le quartier de Halbosart, deux témoins du passé houiller de la commune. Une traversée des quartiers Mabiets et Marexhe vous ramène au point de départ, en passant à côté de la Kiviétrie.

Warnant-Dreye

Distance : 10,2 km

Lieu de départ : Eglise de Warnant – rue Joseph Wauters

Partez à la découverte de toute la beauté du village de Warnant-Dreye, que ce soit patrimoniale ou paysagère. Par des sentiers pédestres pittoresques en plein centre du village, vous vous dirigez vers le château d'Oultremont et sa chapelle castrale, qui abrite le mausolée du Prince-Evêque de Liège Charles Nicolas d'Oultremont. Par les champs et un petit sentier, le village de Dreye et son église se présentent devant vous. En passant à proximité des moulins de Dreye et de Toultia, vous gravissez ensuite la rue Saint-Jean pour revenir dans le centre du village de Warnant. Une deuxième boucle vous emmène à la découverte de la butte où s'élevait l'ancienne commanderie des Templiers et du Bois de la Bourlotte.



Les inscriptions à la cure de plein air en ligne

> Les inscriptions pour la Cure de plein air 2022 se feront **en LIGNE** uniquement via le E- Guichet* de la Commune de Villers-le-Bouillet et ce **à partir du 03 mai 2022** via l'adresse suivante : villerslebouillet.guichet-citoyen.be.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet, il vous est possible de prendre rendez-vous auprès de l'équipe de coordination en la contactant via le 0476 27 90 32 à partir du 03 mai 2022. Celle-ci se tient à votre disposition pour vous aider à effectuer les démarches nécessaires.

> **Un tutoriel sera mis à votre disposition en temps utile pour vous expliquer plus en détail les démarches à suivre.**



> Informations pratiques

PERIODE : du 04 juillet 2022 au 12 août 2022

PRIX : > **15€/semaine/enfant domicilié** sur la commune ou inscrit dans un établissement scolaire de la commune – **Gratuit à partir du 3ième enfant si présent la même semaine.**

> **25€/semaine/enfant non domicilié** sur la commune ou non inscrit dans un établissement scolaire de la commune. Le paiement se fait en ligne et confirme l'inscription.

HORAIRES : Garderies gratuites de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30
Animations de 9h à 16h. Il est impératif de respecter les horaires des activités.

TRANSPORT COMMUNAL sur demande : Horaires entre 8h10 et 9h et 16h15 et 17h10. **Points de ramassage :** Warnant, Vieux-Waleffe, Vaux-Borset, Fize, Villers-le-Bouillet.

Pour vous informer sur les stages d'été, rendez-vous sur notre site web

> **Toutes les informations concernant les stages se trouvent sur le site internet en page d'accueil.**

Vous êtes opérateurs et vous proposez des stages à Villers-le-Bouillet, merci de prendre contact avec :

Jessica Robert, Coordinatrice ATL
au 085 308812 ou par mail à Jessica.robert@villers-le-bouillet.be

N'hésitez pas à consulter celui-ci régulièrement pour être tenu informé des nouveautés. Il sera mis à jour en fonction des informations reçues par les différents opérateurs.

Avant les vacances, pensez à la validité de vos documents d'identité

Les vacances approchent, il est temps de vérifier que vos cartes d'identité et cartes kids sont toujours bien à jour.

> Attention !

Certains pays peuvent exiger jusqu'à 6 mois de validité après le retour. Renseignez-vous auprès de votre agence de voyage ou l'ambassade du pays concerné. Le renouvellement de la carte peut avoir lieu bien avant la convocation qui vous est envoyée à titre indicatif. Pour changer votre carte d'identité, veuillez vous présenter en personne muni(e) d'une photo biométrique de moins de 6 mois, de votre ancienne carte et de 18,70 euros. Le délai est d'environ trois semaines à partir de la commande.

Pour les cartes Kids qui coûtent 8,70 euros, l'enfant DOIT être présent ainsi qu'un de ses deux parents. Il faut également une photo biométrique de moins de 6 mois. Attention, la cabine photo n'est pas aux normes pour les petits, veuillez vous rendre chez le photographe.

> Rappel IMPORTANT :

Les passeports se font uniquement sur rendez-vous préalable avec le service population. Un délai de 2 semaines est nécessaire pour l'obtenir.



N'oubliez pas de vérifier la validité de vos documents d'identité !

Petits rappels concernant nos amis à quatre pattes



Lorsque nous sommes propriétaire d'un ou plusieurs chiens, il est important de respecter plusieurs règles ainsi que des notions du savoir vivre ensemble.

Tout d'abord, vous avez comme obligation de **tenir en laisse votre animal**. Le Règlement Général de Police prévoit en sa section 3, article 11 qu'il « est interdit au détenteur d'un animal de le laisser circuler sur la voie publique sans prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher de porter atteinte à la sûreté ou à la commodité du passage. Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. »

Nous rappelons également qu'il est interdit de laisser divaguer son animal sur la voie publique et aux abords. Par **divagation**, on entend : « tout chien qui en dehors d'une action de chasse, ou de la garde d'un troupeau n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de 100 mètres. »



Tout chien, abandonné, livré à son propre instinct, est considéré comme en état de divagation.

La divagation est **INTERDITE** et expose à des sanctions : « Il est interdit aux propriétaires et détenteurs de chiens de laisser errer ceux-ci sans surveillance en quelque lieu que ce soit : voies publiques, champs, terre, bois, etc... Cette interdiction s'applique à tout le territoire de la commune. »

De plus, toute **déjection canine** devra être immédiatement ramassée par les soins du propriétaire de l'animal. En cas de non-respect, cette mesure peut être sanctionnée par une amende administrative de maximum 350 euros. Prenez donc soin lors de vos promenades, d'être toujours en possession de vos petits sachets prévus à cet effet.



Au vu des beaux jours qui s'annoncent, et dans un souci de quiétude pour tout un chacun dans son jardin et autres espaces de détente, il est important d'être attentif aux bruits occasionnés par son animal, comme par exemple les aboiements intempestifs et autres nuisances sonores. « Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes dispositions pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée par des aboiements, hurlements, cris ou chants. »

Nous comptons sur vous pour respecter ces différentes règles et faire preuve de civisme !

Vous organisez un événement ? N'oubliez pas de le déclarer !

Les événements et festivités diverses reprennent progressivement leur cours après deux années plus difficiles suite à la pandémie de coronavirus – COVID-19. Toute manifestation publique se déroulant sur le territoire communal doit faire l'objet d'une notification ou d'une demande d'autorisation auprès de la Commune.

> Qu'est-ce qu'une manifestation publique ?

Par définition, une manifestation publique est une réunion ou un événement qui n'est pas strictement privé. Une réunion privée est un événement auquel l'accès est limité au moyen d'invitations individuelles avant le début de celui-ci à un public déterminé ayant un lien avec l'organisateur et pouvant être clairement distingué du grand public (mariage, communion, anniversaire...). Une réunion privée n'est soumise à aucune réglementation préalable mais son caractère privé doit être assuré. Dès qu'une personne autre est autorisée à participer sans distinction, le caractère privé disparaît.

Seuls les troubles de voisinage ou de l'ordre public (tapage diurne ou nocturne) peuvent conduire à une intervention policière a posteriori. Soyez-y donc attentif et prévenez le voisinage pour éviter tout incident !

> Dois-je remplir une déclaration ou demander une autorisation d'organisation ?

Qu'il s'agisse d'une simple notification ou d'une demande d'autorisation d'organisation, un seul et même formulaire est utilisé. Il est disponible en ligne via le e-guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet ou sur simple demande aux services communaux.

Si la manifestation publique se déroule dans un lieu clos et couvert, une salle par exemple, il doit uniquement faire l'objet d'une déclaration auprès de notre administration communale. Par contre, dès qu'il s'agit d'un événement en plein air, qu'il se déroule sur la voie publique ou sur terrain privé, une demande préalable d'autorisation doit être soumise au Bourgmestre. Une manifestation publique se déroulant sous chapiteau est considéré comme un événement en plein air. Cette demande d'autorisation doit être effectuée au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation publique.

Les services de la zone de police Meuse-Hesbaye et les services communaux sont à votre disposition pour vous apporter leur aide et toute précision concernant ce sujet.



Les Chroniques du PCDN – Vive le Printemps

PCDN

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

> *Quelle saison magnifique, ma préférée...*

La Nature est une fois de plus extraordinaire avec cette faculté de pouvoir se régénérer chaque année, quoi qu'il arrive, toujours plus belle, toujours plus forte.

Prenons un arbre par exemple. En Automne, la sève qui coule dans ses branches, dans le moindre de ses rameaux, quitte chaque partie aérienne en commençant par les feuilles, pour descendre au niveau des racines. Ainsi, l'essentiel de l'arbre, ce qui le maintient en vie et lui permet d'exister, est protégé et renforcé afin d'avoir l'énergie nécessaire pour passer l'hiver. Quand on y pense, c'est quand même très intelligent et très bien pensé, prendre soin de ses racines....

Au Printemps, la sève, « le sang de l'arbre » remonte et s'écoule à nouveau dans chaque rameau, dans chaque brindille. La renaissance de l'arbre est en route. Les bourgeons se forment, les futures petites feuilles se déplient et se déploient, le vert inonde à nouveau les forêts et les paysages urbains, tel un signal de « top départ » lancé par la Nature au reste du monde animal et végétal.

A un étage plus bas, les fleurs renaissent également, de toutes les couleurs, de toutes les formes, quel joli spectacle pour nous humains, mais quel « essentiel » pour la nature et tout ce qui y vit.

Tout est lié, tout se tient et cet écosystème géant entremêlant la faune et la flore, est pensé dans les moindres détails, d'où l'importance majeure de ne pas le perturber avec nos activités humaines ! Ce qui devient un réel défi aujourd'hui...

Heureusement, on s'intéresse de plus en plus au cycle perpétuel de Dame Nature, pour le comprendre et aussi pour prendre exemple. C'est vraiment important. C'est vital pour la Nature mais pour nous aussi. La Nature n'a pas besoin de nous pour (sur) vivre, nous oui. Elle se suffit à elle-même, nous non. Pensons-y !

Revenons à notre Printemps. Les premières fleurs sont importantes, les haies se développent et les oiseaux ont commencé à faire leur nid, la vie est présente partout, à tous les niveaux.



Les insectes sont souvent les premiers « au travail ». En effet, il est temps de se réveiller (ou de naître) pour « fabriquer » les nouvelles fleurs et/ou construire sa maison ou son nid pour pouvoir élever et nourrir sa progéniture qui prendra la relève l'année suivante. Le moindre grain de pollen est important, rien ne se perd, rien n'est gaspillé.

Les fleurs nourrissent les insectes, elles se reproduisent et se multiplient grâce à eux et elles attirent aussi les oiseaux, eux même attiré par les insectes... Un exemple de chaîne alimentaire parmi d'autres. C'est le moment pour nous de vraiment faire attention à tout ce petit monde qui s'active autour de nous mais que nous ne voyons pas forcément.

Au Printemps, attendez avant de tondre votre pelouse... ou aménagez au moins des espaces sauvages, laissé à la nature car comme dit plus haut, les premières fleurs sont importantes et une véritable aubaine pour toute une série d'insectes qui sortent d'hibernation. En plus,

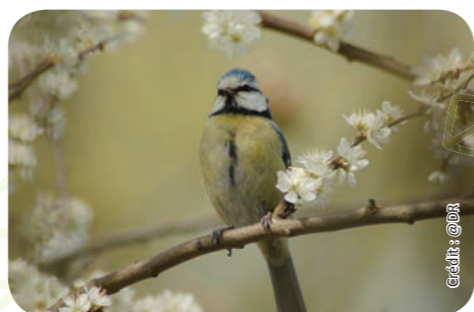
toutes ces couleurs qui colorent nos jardins, nous font du bien à nous aussi à la sortie de l'hiver, synonyme parfois de journées froides et maussades. Pâquerettes, Boutons d'or et autres Lamiers pourpres ou blancs sortent de terre, sans oublier un mal aimé (pourtant bien utile) qui bat souvent tous les records de floraison en cette saison, le Pissenlit.



On l'ignore souvent mais on peut considérer le Pissenlit comme l'or jaune du jardin. Savez-vous que cette « mauvaise herbe » (on dit « adventice » aujourd'hui) n'est en fait pas une seule fleur mais un ensemble de fleurs ? Chaque petit pétale est en fait une petite fleur et il y en a de 2 sortes : celles qui sont au centre, en forme de tube, sont dites « tubulées », celles qui sont à l'extérieur sont en forme de langue, on les dit « ligulées ».

Après ces termes un peu plus techniques, je vous invite un jour à observer cela et vous comprendrez peut-être mieux pourquoi, quand le pissenlit est fané, il se transforme en milliers de petits « parachutes » sur lesquels les enfants (et les adultes aussi...) aiment souffler. A chaque extrémité se trouve une petite graine, un futur petit pissenlit prêt à prendre « son envol » pour aller germer un peu plus loin. Le pissenlit est en fait une fleur composée de centaines, voire de milliers de fleurs, comme la pâquerette d'ailleurs. Encore une petite merveille de la nature...

Au Printemps, avez-vous déjà senti aussi toutes ces odeurs agréables qui s'offrent à nous ? Certains arbres en fleurs sentent très bons, même de loin, mais ce ne sont pas les seuls ; il y a aussi les aromates, la forêt, qui dégage également des senteurs particulières et typiques à cette saison, le gazon... C'est vraiment le moment de se promener au jardin, d'admirer tout ce qui y pousse, tout ce qui y vole, de planter quelques graines au potager, de voir si les niochers installés pour les oiseaux sont déjà occupés etc... Des choses faciles à faire et qui ont la faculté de nous détendre et/ou de nous apaiser après une journée de travail par exemple.



Bref, ouvrez les yeux, sentez, goûtez parfois aussi, et touchez délicatement mais toujours en respectant cette magie qui opère dans la nature. Vous verrez, quand vous prendrez le temps de faire ces gestes simples, peut-être qu'un jour vous ne pourrez plus vous en passer et que le Printemps deviendra alors aussi... votre saison préférée.

Un parcours de sensibilisation aux langes lavables

Intradel, en collaboration avec la Commune de Villers-le-Bouillet, propose un nouveau parcours de sensibilisation aux langes lavables en 2022. Ce parcours est composé de plusieurs étapes, toutes super chouettes et permettent d'obtenir une prime de maximum 200€ pour l'achat de langes lavables !

> Vous êtes (futurs) parents ?

Nous vous faisons découvrir l'utilisation des langes lavables à la maison à travers une brochure, des capsules vidéo, des ateliers de découverte et une prime à l'achat ou la location.

Une fois familiarisé(e)s avec les premières notions grâce à la brochure et aux vidéos proposées par Intradel, vous pourrez poser toutes vos questions à une animatrice spécialisée en langes lavables lors d'un atelier de découverte (non obligatoire pour l'obtention de la prime mais super intéressant quand même !).

> Vous êtes professionnels de la petite enfance ?

Nous vous accompagnons à l'accueil d'un ou plusieurs enfants en langes lavables à l'aide d'outils et de conseils pratiques. Des ateliers vous seront spécialement réservés afin d'échanger avec d'autres professionnels de la petite enfance et poser vos questions !

> Intéressé ?

Vous pouvez vous inscrire au parcours d'information relatif aux langes lavables sur le site internet d'Intradel. Un atelier de découverte est également organisé le mardi 10 mai à 20h à l'administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16.



Ateliers gratuits de découverte des langes lavables dans toute la province



Jalhay	Olne
Fléron	Waremmé
Seraing	Juprelle
Grâce - Hollogne	Huy
Neupré	Eupen (all)
Villers-le-Bouillet	Ferrières

RETROUVEZ TOUTES LES DATES ET LES INFOS SUR INTRADEL.BE



> Convaincu ?

Vous avez suivi le parcours de sensibilisation, vous êtes convaincu et prêt à vous lancer dans l'aventure du linge lavable pour votre bébé ?

Intradel vous soutient grâce à une prime d'achat (ou location) de langes lavables pour un montant équivalent à 50 % des factures d'achat, plafonné à 200 €, ou pour un montant de 70€ pour la location (non cumulables) pour toute dépense effectuée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Toutes les informations et les conditions sur le site internet d'Intradel.

Donnez une autre utilité à vos déchets verts

> C'est le moment du jardinage : on tond, on taille, on désherbe, on transporte les déchets verts au recyparc... Bref beaucoup de travail en perspective.

Et si, pour le même niveau de satisfaction on travaillait un peu moins et on nourrissait la terre qui nous nourrit ? Pas de souci, utilisez vos déchets verts et allez moins au recyparc.

• **Savez-vous** qu'une mince couche (2 cm) de déchets de tonte utilisés comme paillis pour vos cultures à cycle végétatif court (radis, laitues, pois...) par sa décomposition rapide nourrira vos plantations et évitera l'assèchement du sol ?

• **Si vous avez désherbé vos parterres,** pour éviter le retour rapide des indésirables, une bonne couche de déchets de tonte vous garantira quelques semaines de répit et constituera pour le sol un excellent engrais vert.

• **Si tondre est une corvée, optez pour le mulching :** les déchets restent au sol, l'enrichissent et le fertilisent. Le gazon sera plus beau, à peu de frais et... sans peine.

• **Pour les déchets de taille, pensez au broyeur plutôt qu'à la remorque.** Là encore, c'est un excellent paillis qui conserve au sol de vos parterres leur humidité (précieuse en temps de canicule), freine la repousse des indésirables et nourrit la terre par leur lente décomposition.



• **Et enfin, n'oubliez pas votre compost.** Déchets de cuisine, de tonte et de taille, voilà ce qu'il faut pour un compost équilibré. Remuez de temps à autre, arrosez un peu si la sécheresse perdure et laissez faire...

Enfin, ne bêchez plus ! Préférez un travail de surface plus léger, il y en a d'autres, dans la terre, qui travaillent pour vous...

Bref, pour le même degré de satisfaction, avec moins de peine, on peut profiter de son jardin et nourrir la terre de façon naturelle en utilisant autrement, ce qu'elle nous donne en abondance !

Le Viller's Day signe son retour

Le Viller's Day revient en 2022 après deux années d'absence ! Pour ce retour, nous vous avons concocté une nouvelle formule en fin d'après-midi et soirée, mais toujours avec le même but : organiser une fête populaire et vous permettre de faire connaissance en toute décontraction avec les services communaux.

> Du Kicker géant

Cette cinquième édition se déroulera le samedi 23 avril aux abords de l'administration communale et de l'Espace Putzeys. Elle sera marquée par plusieurs nouveautés. Tout d'abord, et pour ouvrir la journée, un tournoi de Kicker géant ! **Formez votre équipe de 6 joueurs et venez vous affronter entre amis sur l'espace mis spécialement à disposition dès 15h.**

Informations et inscriptions auprès de Tom Close au 085 616 292 ou par mail à tom.close@villers-le-bouillet.be



> Faites connaissance avec votre agent de quartier

La zone de police Meuse-Hesbaye sera également de la partie. Il sera par exemple possible de faire plus d'un tour dans la voiture-tonneau entre 15h et 18h. Une occasion aussi de rencontrer votre agent de quartier, mais aussi de découvrir diverses animations proposées aux petits comme aux grands ! Le point d'orgue de cette présence policière en toute complicité avec les citoyens sera la démonstration des chiens policiers. Recherche de stupéfiants dans une voiture ou encore attaque-défense sur « apache » sont prévus à 16h30.



Divers stands des services communaux et associations seront présents entre 16h30 et 18h.

Cette journée est ouverte à tout le monde et à toutes les générations. Outre la remise des primes de naissance et l'accueil des nouveaux habitants, les aînés disposeront également de leur moment privilégié. Une organisation en collaboration avec le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) où

un morceau de tarte sera offert à 16h (sur invitation et réservation), le tout entouré de son animation musicale.

> Des concerts en soirée

Après la remise des Mérites villersois (19h), la soirée fera place à la culture et à deux concerts entièrement gratuits mettant en avant des Villersois. Les élèves de l'Académie de Musique Marcel Désiron feront tout d'abord démonstration de leur apprentissage et de leur talent. La journée se clôturera ensuite par le concert du groupe « Live Acoustic », dont font partie deux Fizois.



Nous vous invitons dès lors à découvrir votre commune autrement lors de cette grande journée festive et récréative. Nous vous attendons nombreuses et nombreux le samedi 23 avril dès 15h autour de la Maison communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le Bouillet.

Programme complet

- Dès 15h – Tournoi de Kicker géant
- 15h – 18h – Présence de la voiture-tonneau
- 16h30 – Démonstration des maitres-chiens de la zone de police Meuse-Hesbaye
- 16h30 – Remise des primes de naissance
- Dès 16h30 – Stands des services et associations communaux
- 17h30 – Accueil des nouveaux habitants
- 19h – Remise des Mérites villersois
- 19h30 – Concert des élèves de l'Académie Marcel Désiron
- 20h30 – Concert de Live Acoustic
- Bar et restauration tout au long de la journée - Château gonflable

Un week-end commémoratif autour de l'administration communale

Le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet fixe rendez-vous du 6 au 8 mai 2022 aux abords de l'administration communale pour un grand week-end commémoratif. Alors que nous célébrerons le 77e anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie via des cérémonies aux monuments (voir ci-contre), des activités pour petits et grands seront mises en place, notamment la reconstitution d'un camp Allié, une marche du souvenir, des expositions, un bal de la victoire, un défilé dans les rues de Villers-le-Bouillet ou encore des balades en véhicules d'époque.

Programme complet

- **Vendredi 6 mai**
 - 12h – Installation du camp
 - 9h – 15h – Exposition pour les écoles
 - 18h – Vernissage des expositions
- **Samedi 7 mai**
 - 9h – Ouverture au public du camp et des expositions (entrée au camp : 2€, gratuit pour les moins de 12 ans)
 - A partir de 10h – marche du souvenir de 5 ou 10 km
 - 14h – Baptême dans les véhicules de la WW2
 - 19h – Fermeture du camp
 - 20h – Bal de la victoire et concert des Satin Doll Sisters (entrée 10€)
 - 22h – Soirée DJ animée par DeeJay Max (entrée 5€)
- **Dimanche 8 mai**
 - 9h – Messe du souvenir sous chapiteau
 - 10h – Ouverture au public du camp et des expositions
 - 10h – Défilé dans les rues de Villers-le-Bouillet (Départ de l'administration communale, rue Neuve, rue de Huy, rue de Waremme, retour rue des Marronniers)
 - 11h – Cérémonie au monument de Villers-le-Bouillet devant l'administration communale
 - 12h – Verre de l'amitié
 - 16h – Fermeture du camp et des expositions. Bar et restauration sous chapiteau



Cérémonies du 8 mai 2022

Les associations patriotiques et l'Administration communale vous invitent aux cérémonies du 77e anniversaire de la Victoire et de la Libération des camps. Voici le programme de cette journée du dimanche 8 mai 2022 :

- 9h – Messe à la mémoire des victimes de guerre célébrée sous chapiteau à proximité de l'administration communale
- 11h – Discours et dépôt de fleurs au monument de Villers-le-Bouillet suivi d'un verre de l'amitié à l'administration communale
- 14h – Dépôt de fleurs et discours au monument de Warnant-Dreye
- 14h30 – Dépôt de fleurs et discours au monument de Vaux-et-Borset
- 15h – Dépôt de fleurs et discours au monument de Vieux-Waleffe
- 15h45 – Discours et dépôt de fleurs au monument de Fize-Fontaine

Des vidéos et un film pour perpétuer la mémoire

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés a lancé un projet relatif au Devoir de Mémoire en ce printemps 2022. Il s'agit de la réalisation de vidéos et d'un court-métrage. Le but ? Recueillir le témoignage de citoyens villersois qui ont vécu la Deuxième Guerre mondiale ou dont leurs aïeux ont vécu des faits particuliers durant cette période ou encore des personnes qui s'impliquent actuellement dans les associations patriotiques.

Ces témoignages seront tout d'abord utilisés au travers de vidéos servant de support à une présentation sur le Devoir de Mémoire dans les classes des différentes écoles du territoire communal. Des images seront également tournées lors du week-end commémoratif du 8 mai dans l'optique de réaliser un court-métrage sur le Devoir de Mémoire. Ce film d'une vingtaine de minutes sera diffusé à partir du mois de septembre et pourra également servir de support à différentes animations.

> Recherche d'images

Vous êtes en possession d'images photographiques ou de films réalisés à Villers-le-Bouillet ou dans les environs durant la Deuxième Guerre mondiale ? Vous acceptez qu'elles soient diffusées et éventuellement intégrées aux vidéos et au court-métrage ?

Prenez contact avec :

Cédric Willems
au 085 308 827 ou par mail à cedric.willems@villers-le-bouillet.be.

Le marché local de Villers-le-Bouillet est de retour !

Le marché local fait son grand retour devant l'administration communale. Comme l'année passée, le marché a lieu tous les premiers jeudis du mois, de 16h à 20h, d'avril à septembre.

Cette année, presque 25 exposants seront présents avec une offre diverse et variée : maraîchers, artisans et producteurs locaux de toutes sortes viendront chaque mois partager leurs produits frais, leurs préparations maison et leur enthousiasme. Les visiteurs du marché retrouveront de nombreux exposants qui ont contribué au succès de la première édition, mais découvriront également de nouveaux visages. Ajoutons à cela le beau temps et la levée des restrictions sanitaires et les visiteurs pourront profiter d'une expérience optimale.

(Re)découvrez les participants à la seconde édition du marché local de Villers-le-Bouillet :

> 1. Délice de Marie

Parmi les nouveautés cette année, Délice de Marie est une entreprise familiale de Villers-le-Bouillet qui propose des produits de qualité : jus, sirops, vinaigres et autres gelées, pressés ou fabriqués à partir de fruits locaux issus de l'agriculture raisonnée.

> 2. Traiteur Carmelo

Basé à l'Orangerie à Vaux-et-Borset, Traiteur Carmelo a rencontré un franc succès l'année passée avec ses préparations d'inspiration à la fois italienne et locale. Outre son restaurant, Traiteur Carmelo propose également ses services pour l'organisation d'événements divers.

> 3. M & Lou Créations

Une véritable révélation, M & Lou Créations a séduit l'année passée avec ses boucles d'oreilles et accessoires artisanaux. Basée à Fize-Fontaine et forte de son succès, l'entreprise entend développer sa proposition cette année.

> 4. Flyja

Basée à Vaux-et-Borset, l'entreprise Flyja revient cette année au marché avec ses bougies 100 % végétales, fabriquées à la main à base de cire de colza et parfumées aux parfums de Grasse.

> 5. Boulangerie Bada

Après la réussite de l'année passée, la boulangerie villeroise Bada revient avec sa délicieuse variété de pains, gaufres et autres viennoiseries.

> 6. Artère 3

La céramique, le grès, la faïence, la porcelaine et le raku n'ont plus de secret pour Isabelle Lheureux, l'artiste derrière Artère 3. Cette année encore, elle revient sur le marché avec ses créations extraordinaires.

> 7. Choc à Lau

Parmi les artisans certifiés de Villers-le-Bouillet et après sa participation à la première édition, Choc à Lau tentera les papilles des visiteurs du marché avec ses délices chocolatés cette année également.

> 8. Bergerie de Grand-Mère

« De l'éleveur au consommateur », c'est la devise du Fizois Frédéric Melin, passionné d'élevage ovin depuis plus de 30 ans. Il revient cette année sur le marché avec sa viande d'agneau mise sous vide.

> 9. Les P'tits Chiffons de Clara

Fort du succès de l'année passée, l'artisane certifiée villeroise Stéphanie Lizen et ses P'tits Chiffons de Clara revient cette année faire découvrir aux visiteurs ses nouvelles créations cousues main.

> 10. D'Gomme

La confiserie D'gomme est de retour sur le marché après sa participation à la première édition. Sa gamme de chiques, bonbons et autres douceurs ne laisse pas insensible les visiteurs du marché.

> 11. Brin de Causette

Les artisans ont une place forte sur le marché et Brin de Causette en fait partie avec ses savons artisanaux saponifiés à froid, enrichis au lait de chèvre et parfumés aux huiles essentielles.

> 12. Créations Chadim

Parmi les nouveaux se trouve Anicée Campolini qui a débuté son activité cette année sous le nom de Créations Chadim. Dans l'ère du temps, Créations Chadim proposera tout au long de cette édition des créations artisanales tournant autour du zéro déchet.

> 13. Croc'Divin

Le foodtruck emblématique d'Awans revient cette année avec ses croquettes artisanales pour le plus grand plaisir des visiteurs du marché.

> 14. Danépices

De l'ail au basilic en passant par le curry curcuma, Danépices ramène sa panoplie d'épices étonnantes au marché cette année.

> 15. La Ferme des Cotaies

Maquée au babeurre, beurre de ferme, yaourts, lait cru, fromages, œufs... sont tout autant de produits locaux et de qualité faisant partie de l'offre de l'entreprise familiale villeroise La Ferme des Cotaies, qui a contribué au succès de la première édition et qui participe de nouveau au marché cette année.

> 16. Les jardins de Juan et Juliette

Juan et Juliette participent pour la première fois au marché local de Villers-le-Bouillet et mettent à disposition des visiteurs une offre variée de fruits et légumes de production biologique.

> 17. Marius Olives et Tapenades

« Marius de la batte » n'est pas un étranger des marchés... Pendant plus de 30 ans, Marius a sillonné les marchés de la région liégeoise et a contribué au succès de la première édition du marché local de Villers-le-Bouillet. Il revient cette année avec ses olives et tapenades légendaires.

> 18. Old Buck's Coffee

William Colon et son coffee truck font partie de la nouveauté de cette année. Old Buck's Coffee propose des boissons chaudes et froides, alcoolisées ou non et principalement à base de café, sur une belle machine espresso italienne. Ses produits et matières premières sont sélectionnés avec soin chez des artisans wallons et des filières à haute traçabilité engagée pour le respect des producteurs.

> 19. Vous & Pâtes

Spaghetti, linguine, cannelloni, orecchiette, raviolis et tant d'autres types de pâtes sont à disposition des visiteurs du marché grâce au retour cette année de Vous & Pâtes.

> 20. L'arôme à Flore

De Vaux-et-Borset, L'arôme à Flore revient avec ses produits en aromathérapie et phytothérapie.

> 21. Label Galette & Co

Après sa participation réussie à la première édition, Label Galette & Co est de retour au marché avec sa recette traditionnelle de galettes 100 % naturelles, artisanales et locales.

> 22. Escargots de Geer

Escargots de Geer revient avec ses préparations à base d'escargots élevés à Geer. Nouveauté au menu cette année, des préparations à base de scampis.

> 23. Festi'Villers

Le marché ne serait pas complet sans la présence de Festi'Villers, qui revient ajouter de la convivialité comme l'année passée.





Les cimetières communaux poursuivent leur transformation

Les cimetières communaux continuent leur mutation dans le cadre de leur mise aux normes et de leur verdurisation.

Les allées du cimetière de Vaux-et-Borset ancien, situé à côté de l'église, ont été enherbées par le Service Travaux & Entretien en mars. Une action qui permettra un entretien plus facile du cimetière, mais également qui améliore son esthétique. Une partie du cimetière de Villers-le-Bouillet verra également ses allées enherbées cette année.

Dans le cadre de leur mise aux normes, les ouvriers communaux

ont également réalisé des aménagements dans les autres cimetières communaux. Des ossuaires ont été aménagés dans les cimetières de Vieux-Waleffe et de Warnant, tout comme une parcelle des étoiles dans le nouveau cimetière de Vaux-et-Borset. Des stèles mémorielles et pour « parcelles des étoiles » ont également été placées dans les différents cimetières.

Enfin, le chantier de rénovation de la rampe d'accès et de l'allée centrale du cimetière de Warnant a débuté début avril.



Rénovation à la maison de quartier de Fize-Fontaine

La maison de quartier de Fize-Fontaine subit un petit lifting en cette année 2022. Le service Travaux & Entretien a entrepris une réfection complète des sanitaires de ce lieu de rencontre au centre du village. Destruction des murs existants, reconstructions des murs, nouveau carrelage, nouveaux éviers et WC, tout y passe pour améliorer le confort des utilisateurs.

Dans un deuxième temps, la salle sera concernée. Les peintures seront rafraîchies et un faux-plafond incluant de nouveaux luminaires sera placé.

Egouttage et réfection de voirie rue des Ecoles

Un important chantier est en cours depuis la mi-février à Fize-Fontaine. En collaboration avec l'AIDE et la Commune de Verlaine, des travaux de pose d'égouttage et de réfection complète de la voirie sont menés rue des Ecoles et Tige des Marchands.

Réalisé par la société Cop et Portier, ils avancent à grands pas. La pose d'un nouvel égouttage était déjà terminée mi-mars. L'entreprise s'est ensuite attelée à la réfection totale de la voirie, en commençant par le terrassement et la pose d'un nouveau coffre. La réfection des filets d'eau et la création d'un trottoir sont également au menu.

Si les conditions climatiques restent favorables, le chantier devrait se terminer durant la deuxième quinzaine du mois de mai.



Une nouvelle borne de rechargement pour véhicule électrique ou hybride à l'administration communale

Une nouvelle borne de rechargement pour véhicule électrique est installée sur le parking de l'administration communale. Villers-le-Bouillet fait maintenant partie du réseau de point de rechargement structuré mis en place par la Province de Liège.

Cette borne est équipée de deux prises classiques et permet à un seul véhicule de bénéficier d'une puissance de 22 kW

ou à deux véhicules de bénéficier d'une puissance de 11 kW.

Cette borne de rechargement sera prochainement opérationnelle. Les tarifs doivent encore être définis par le Conseil communal lors de sa séance du mois d'avril. Deux moyens de paiement seront disponibles : le Bancontact (prépaiement via l'application) ou le badge plugsurfing.



125 ménages ont reçu des colis alimentaires cet hiver

Le 22 mars, la distribution annuelle hivernale de colis alimentaires a pris fin à Villers-le-Bouillet. Depuis octobre, environ 250 Villersois répartis en 125 ménages ont bénéficié chaque mois de cette action du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Villers-le-Bouillet, mise en place en collaboration avec le CPAS, le Resto Villersois et Saint-Vincent de Paul.

Ces colis sont composés de denrées non périssables, comme du riz, des pâtes ou encore du café en provenance du Fonds Européen d'aide aux plus démunis, de surgelés offerts par Hesbaye Frost et de produits offerts par Buttiens Fruits ou l'entreprise Colona.

Le PCS prend à sa charge le reste du colis, comme des produits de nettoyage ou permettant les soins du corps. Cet investissement représente un peu plus de 50% du budget alloué au Plan de Cohésion Sociale de notre commune, soit une somme de l'ordre de 20.000€.

La distribution mensuelle des colis alimentaires reprendra en octobre 2022, toujours soutenue par le Plan de Cohésion Sociale de Villers-le-Bouillet et ses différents partenaires. Des colis alimentaires restent néanmoins disponibles pour les urgences durant la période estivale.



Tout savoir sur l'allocation de chauffage

> Pour qui ?

- Les personnes qui bénéficient d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO)

- Les personnes dont les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépasse pas 20.763,88 augmentés de € 3.843,96 par personne à charge

- Les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivants du Code judiciaire, et qui ne peuvent en outre faire face aux paiements de leur facture de chauffage.

> Quel combustible ?

- Le gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe : le même produit que celui

expliqué ci-dessus, mais acheté en petite quantité (dans des bidons de 5, 10 litres), utilisé pour les poêles à pétrole ;

- Le pétrole lampant (type c) en vrac ou à la pompe

- Le propane en vrac (citerne)

> Combien ?

- Allocation pour du combustible en vrac : Par ménage et par période de chauffe une quantité maximale de 1.500 litres est prise en considération pour l'octroi de l'allocation de chauffage.

L'allocation varie entre 210 € (prix du mazout < 0.97 €/l) et 300€ (prix du mazout = ou > 1.095 €/l)

- Allocation pour du combustible à la pompe : L'allocation forfaitaire pour le gasoil de chauffage à la pompe ou pour le pétrole lampant (type c) à la pompe s'élève

à 210 €.

> Comment introduire votre demande ?

Par courrier auprès du CPAS de votre commune (rue du Monument 1 A, 4530 Villers-le-Bouillet ; cpas.villers@cpas-villers-le-bouillet.be) en communiquant les documents suivants :

- Une copie de la carte d'identité du demandeur ;
- Une copie de la facture ou du bon de livraison ;
- Pour les personnes surendettées, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

En introduisant votre demande directement au CPAS lors d'une permanence chaque mardi entre 9h et 11h.

Savez-vous que vous pouvez peut-être bénéficier de l'intervention majorée en fonction de vos revenus ?

Au-delà des personnes pouvant bénéficier du statut de bénéficiaire de l'intervention majorée de manière automatique en fonction de leur statut, il est possible de devenir bénéficiaire de ce statut en fonction de votre revenu.

L'intervention majorée peut être accordée aux ménages dont le revenu annuel brut imposable ne dépassait pas, l'année précédant la demande (donc en 2021 pour les demandes introduites en 2022, par exemple), 20.292,59 €, augmenté de 3.756,71 € par membre de ménage supplémentaire (montants en vigueur au 1er janvier 2022).

Pour certaines personnes, le calcul se base par contre sur le revenu mensuel de référence (celui du mois qui précède la demande ou celui de la demande) multiplié par 12 (+ les différents avantages). Dans ce cas, le montant de référence à ne pas dépasser est de 22.315,89 €, augmenté de 4.131,28 € par membre supplémentaire du ménage (montants en vigueur au 1er janvier 2022).

Il s'agit des personnes :

- Pensionnés ou bénéficiant d'une pension de survie
- Handicapés ;
- En incapacité de travail depuis au moins 1 an ou percevant une indemnité d'invalidité ; fonctionnaires mis en disponibilité dont la période de maladie est de minimum un an ; militaires en retraite temporaire d'emploi pour motif de santé depuis minimum un an ;
- Chômeurs complets depuis au moins un an ;
- Familles monoparentales ;

Ce statut vous donne des avantages en termes de soins de santé mais également d'autres avantages en termes d'énergie, de transports en commun...

Pour plus d'informations, c'est auprès de votre mutuelle que vous devez introduire la demande.



Le Nouvel An chinois s'est invité à Vaux-et-Borset

Cette année, les enfants de la petite école de Vaux-et-Borset ont célébré le Nouvel An chinois.

Décorations, couture de kimonos, danse du dragon, cuisine asiatique, découvertes musicales... La fête fût merveilleuse.

Ce beau projet nous a permis de travailler de nombreux domaines tels que la musique, la cuisine, les mathématiques, l'art plastique...

Si vous voulez venir faire la fête avec nous et découvrir la chouette ambiance qui règne dans notre implantation, nous vous invitons à notre Fancy-Fair le samedi 14 mai 2022 dès 14h.



Des nouvelles de l'école I. Peters de Fize

Coucou, c'est nous les p'tits loups de Fize.

Depuis la rentrée de janvier, chaque matin, nous avons la chance de travailler en groupes verticaux (M1-M2-M3) avec Mme Magali qui nous fait vivre de nombreuses compétences de façons originales et différenciées.

Pour le carnaval, notre petite école s'est parée de couleurs exotiques où vahinés et Maoris ont dansé, chanté à tue-tête et dégusté de délicieux cocktails de fruits pour nous transporter à Tahiti.

Nous nous réjouissons de vous faire partager nos prochains voyages au pays de l'Oncle Sam, à travers les contrées des Sombros et dans le calme du Soleil Levant.

D'ailleurs, si ça vous dit, rejoignez-nous le vendredi 3 juin dès 18h30 pour notre Fancy-Fair sur le thème « Retour aux voyages ».

Dépaysement garanti.



Des moments « lecture » à l'école communale

Parce qu'il est important de sensibiliser les enfants à la lecture dès le plus jeune âge, les p'tits villersois de l'école communale se rendent au Bibliobus (bibliothèque itinérante de la province) une fois par mois.

Ils vont régulièrement choisir des livres dans la bibliothèque de l'école. Ils ont également un espace bibliothèque en classe.

Et tous les jours, les enfants ont « leur moment lecture » après le dîner qui consiste soit à écouter des histoires lues par Madame ou alors ils regardent librement des livres pendant 15 minutes.

« Un enfant qui lit sera un adulte qui pense. »



Les élèves se transforment en « petits chimistes »

L'école communale de Villers-le-Bouillet a accueilli les ateliers Cap Sciences dans ses classes maternelles et primaires.

Les enfants ont eu la chance de découvrir des sujets scientifiques (biologie, physique, chimie) à partir d'expériences. Ils ont pu découvrir de nouvelles matières en manipulant le matériel mis à leur disposition avec l'aide de chouettes animateurs.

Les élèves ont tour à tour pu jouer au « petit chimiste », se mettre dans la peau d'expert de la police scientifique, déjouer les mystères de l'attraction et de la répulsion, fabriquer du papier recyclé, découvrir les 5 sens, comprendre les phénomènes climatiques ou encore les vases communicants...



Depuis de nombreuses années, les dizaines de travailleuses actives dans le secteur des titres-services au sein de l'agence locale de Villers-le-Bouillet craignaient pour leur emploi.

Le déficit de l'exercice 2011 excédait les 165.000,00-€. C'est cette époque que François WAUTELET avait accepté de reprendre la Présidence de l'ASBL.

Des mesures avaient été prises, qui avaient permis de maîtriser le déficit jusqu'à fin 2018. Au 31 décembre 2018, la perte était ramenée à 7.476,00-€.

L'année 2019, sous la Présidence du Groupe ENSEMBLE, fut catastrophique, la perte étant passée à 119.540,39-€. Soit un trou complémentaire de 112.064,39-€ en une seule année.

Début 2020, Marc PISANE (VIDEM) a succédé à Cindy BRASSEUR (ENSEMBLE) en tant que Président du Conseil d'Administration.

Il corrigea les erreurs de gestion, avec efficacité : au 31 décembre 2020, la perte était ramenée à 48.211,72-€.

Marc PISANE a alors suggéré de recourir aux lumières d'un réviseur d'entreprises. Ayant pris connaissance de son rapport décrivant des problèmes structurels insolubles, il se mit à la recherche d'un repreneur. Avec succès. Le 23 février 2022, le personnel a intégré le groupe AZAE, l'intégralité des emplois et l'activité étant transférées dans une structure professionnelle employant plus de 1.300 personnes. Tous les emplois sont sauvés et le service aux Villersois reste assuré par le repreneur. Marc, licencié en administration des affaires, a bénévolement mis ses compétences au service des Villersois. Avec à l'esprit la meilleure gouvernance qui caractérise VIDEM. Les travailleuses l'ont chaleureusement applaudi.

Merci, Marc.



Quand le projet Devoir de Mémoire rencontre l'actualité

Depuis plusieurs mois le conseil des aînés planche sur un projet intitulé « Devoir de Mémoire ». L'objectif en était simple : recueillir des témoignages sur la Guerre 40-45 à destination des jeunes générations et ainsi créer un film didactique.

Le week-end des 6 au 8 mai prochains, en collaboration avec le Comité Culturel, les Associations Patriotiques et la Commune, différentes festivités sont organisées pour commémorer le 8 mai, la fin d'une guerre, la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie !

Le Conseil des aînés était particulièrement sensibilisé à ce projet et investi dans les préparatifs.

Nous n'avions cependant pas imaginé que l'actualité percuterait de plein fouet ceux-ci, nous rappelant, s'il le fallait encore, l'importance de la Paix !

Ces quelques lignes sont donc dédiées à toutes les victimes de cette guerre en Ukraine et plus généralement à toutes les victimes d'acte de guerre. Nous leur exprimons notre plus sincère respect.

Nous saluons aussi la solidarité exprimée, l'investissement des citoyens à venir en aide à ces personnes expatriées, l'accueil qui leur est réservé, les hébergements mis à disposition des réfugiés !

Nous saluons cette générosité. En un seul mot, merci !

*Christine Collignon,
Echevine des aînés et du devoir de mémoire*



Lors du conseil communal du 26 avril, après 28 ans presque sans discontinuer au service de notre commune et de ses citoyens, Brigitte Simal prendra la décision de se retirer et cèdera sa place d'échevine. Faire le bilan de ces années et des actions qu'elle a portées en majorité et dans l'opposition n'est pas facile tant elle s'est impliquée « à fond » dans ce travail. De son propre aveu, ses plus grands fiertés restent la création de l'ASBL « Les Petites Bouilles », qui permet aux parents de bénéficier sur notre territoire de l'accueil extrascolaire et d'une offre de stages variés, ou l'espace multisport et jeux aux abords de la maison communale. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour tout ce qu'elle a apporté à la politique communale et lui souhaitons déjà une bonne pré-retraite.

Pour la remplacer, Marie Vandeuken, co-présidente de notre locale, a accepté de prendre le relais malgré les difficultés d'être « lancée directement dans le grand bain ». Ancienne enseignante, engagée dans la réussite de ses élèves, elle est aujourd'hui chargée de comptabilité et gestionnaire ressources humaines dans une PME. Maman de deux jeunes enfants, elle s'implique depuis de nombreuses années dans plusieurs actions citoyennes. Ces diverses compétences et expériences lui donneront à n'en pas douter les armes pour relever ce défi de taille.

Ces changements engendrent également leur lot de bouleversements au niveau de notre locale mais nous restons toujours à votre écoute par les mêmes biais que précédemment.

N'hésitez pas à nous joindre sur notre adresse mail :

info@villers-le-bouillet.ecolo.be ou via Facebook et la page « Ecolo Villers-le-Bouillet ».



Chers Villersois, Après de nombreux mois où les restrictions ont impacté de manière importante nos vies, nous pouvons, dorénavant et suite à l'assouplissement des mesures, revivre de manière moins contraignante. Nous félicitons chacun d'entre vous qui a su s'adapter pendant cette période si particulière. Nous espérons vous revoir prochainement aux différentes manifestations organisées par la commune.

Prochainement et suite à une demande croissante, le CPAS mettra à disposition des Villersois un deuxième Villé bus (taxi social). Complémentairement aux déplacements pour des rendez-vous médicaux, des courses alimentaires et autres, il sera également mis à disposition pour des manifestations organisées par le plan de cohésion sociale. Il vous sera possible de vous déplacer à un prix tout à fait démocratique. N'hésitez pas à contacter le CPAS en cas de besoin.

Nous ne pouvons bien évidemment pas terminer ce petit mot sans avoir une pensée pour toutes ces personnes qui connaissent actuellement la guerre et qui vivent des jours particulièrement horribles. Nous ne pensions jamais plus devoir faire face à ces terribles images. Via des actions qui nous tiennent à cœur, essayons de contribuer, chacun à notre niveau, à améliorer le quotidien de ceux qui ont fui leur pays.

Plus proche de chez nous, nous pensons également aux familles endeuillées suite au drame de Strépy-Bracquegnies.

A très vite,
Le Groupe Ensemble



4530 choses à vivre

Samedi 23 avril

- Villers Day

Programme complet en page 8.

Lundi 25 avril

- Collecte de sang

La Croix-Rouge de Belgique vous convie à sa collecte de sang trimestrielle de 17h30 à 19h30 à l'administration communale.

Mardi 26 avril

- Conseil communal

Séance du Conseil communal à 20h à l'administration communale.

Dimanche 1 mai

- Marche ADEPS

L'Association des parents de l'école Saint-Martin organise sa Marche ADEPS. Parcours de 5, 10, 15 et 20 kilomètres et parcours de 5 kilomètres pour les poussettes.

Jeudi 5 mai

- Marché local de Villers-le-Bouillet

De 16h à 20h, présence d'une vingtaine d'exposants devant l'administration communale.

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mai

- Week-end commémoratif

Organisation du Comité Culturel de Villers-le-Bouillet. Programme complet en page 9.

Dimanche 15 mai

- Bourse aux plantes

L'ASBI Verso vous invite à sa treizième bourse aux plantes de 10h à 16h à la résidence Gradgagnage à Vaux-et-Borset.

Samedi 21 mai

- Goûter des pensionnés

Le Comité des Fêtes de Warnant vous convie à son goûter des pensionnés à la maison de quartier de Warnant.

Jeudi 26 mai, samedi 28 et dimanche 29 mai

- Tournoi de basket

La Villeroise BC organise son traditionnel tournoi de l'Ascension au hall des sports de Villers-le-Bouillet.

Samedi 28 mai

- Tournoi de sixte de la RJS Fizoise

Le tournoi de sixte René Schoumacker prend place dans les installations de la RJS Fizoise à Fize-Fontaine.

Mardi 31 mai

- Conseil communal

Séance du Conseil communal à 20h à l'administration communale.

Jeudi 2 juin

- Marché local de Villers-le-Bouillet

De 16h à 20h, présence d'une vingtaine d'exposants devant l'administration communale.

Samedi 11 juin

- Brocante du handball

Villers 59 rue de Waremmes et place Verte.

Samedi 18 juin

- Bingo

Le Comité des Fêtes de Warnant vous convie à son Bingo à la maison de quartier de Warnant.

Dimanche 19 juin

- Marche ADEPS

Le Comité des Fêtes de Warnant organise sa traditionnelle marche ADEPS au départ de la buvette du RFC Warnant.

Mardi 21 juin

- Conseil communal

Séance du Conseil communal à 20h à l'administration communale.

Jeudi 7 juillet

- Marché local de Villers-le-Bouillet

De 16h à 20h, présence d'une vingtaine d'exposants devant l'administration communale.

Etat civil

> DÉCÈS

Michel DETILLEUX (19/12/2021) de Warnant-Dreye
 Camille MARQUET (30/12/2021) de Villers-le-Bouillet
 Luigia ALZETTA (04/01/2022) de Vaux-et-Borset
 Adriano PALLARA (05/01/2022) de Warnant-Dreye
 Alain JASSELETTE (13/01/2022) de Villers-le-Bouillet
 Jacqueline VANNESSE (27/01/2022) de Villers-le-Bouillet
 Georges MOINDRAUT (28/01/2022) de Villers-le-Bouillet
 Marie Claire JADOUL (05/02/2022) de Vaux-et-Borset
 Joseph ROYER (14/02/2022) de Warnant-Dreye
 Raymonde DELCHAMBRE (15/02/2022) de Warnant-Dreye
 Antoinette VANNIESBECQ (17/02/2022) de Vaux-et-Borset
 Jeanne MARÉCHAL (20/02/2022) de Villers-le-Bouillet
 Louis CHABOT (19/02/2022) de Warnant-Dreye
 Joseph LÉONARD (25/02/2022) de Villers-le-Bouillet
 Marcelle DELBARRE (01/03/2022) de Villers-le-Bouillet
 Lucie BOLLY (12/03/2022) de Villers-le-Bouillet

**Nous présentons nos plus sincères condoléances
aux familles des défunts.**

> NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

Lucien – Louka – Lindsay – Elina – Elsa – Mia – Louve –
 Lana – Clara – Alma – Noé – Liam – Lily – Yousri – Rose

Félicitations à tous !

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par souci d'exhaustivité, nous ne publions plus d'autres informations relatives à l'Etat civil.